

marques faites à ce sujet par l'honorable député de Rosedale (M. Jackman), et je ne veux nullement envisager le seul cas des contribuables qui touchent un revenu considérable. S'il y a quelque confusion à cet égard, c'est peut-être parce que, le Gouvernement réplique au contribuable qui, touchant un revenu de \$2,500 par an, et ayant quatre enfants, se plaint d'être taxé trop lourdement: "Votre situation est beaucoup meilleure qu'elle ne l'était l'an dernier". En quoi cette observation est-elle pertinente, si ce contribuable a été traité d'une façon absolument injuste au sujet de l'impôt de l'an dernier?

Voici le point que je demande au ministre d'examiner de nouveau,—je ne cite qu'à titre d'exemple le cas d'un homme qui touche \$2,500 par an. Sous le régime de l'impôt actuel, si cet homme a quatre enfants, il bénéficie d'une exonération dépassant de \$432 celle qui est accordée au contribuable qui touche le même revenu mais n'a pas d'enfants. Ainsi que le ministre l'a dit l'autre jour, cela signifie que le père de quatre enfants bénéficie d'une exonération de \$108 par enfant, en sus de celle qui est accordée à l'homme qui n'a pas d'enfants. Est-ce suffisant? Ce n'est manifestement pas suffisant, si nous songeons à ce qui reste à l'homme qui touche un revenu de \$2,500 par an et qui n'a pas d'enfants. Le remède consisterait peut-être à relever le taux dans le cas du contribuable qui ne doit assurer que sa propre subsistance et celle de sa femme. Il faudrait, peut-être le taxer plus lourdement.

L'hon. M. HANSON: Ou taxer davantage le célibataire.

M. SLAGHT: Ce dont s'est plaint l'honorable député et ce que je veux moi-même faire ressortir, c'est que les obligations du père de quatre enfants sont trop onéreuses en regard de celles qui retombent sur le contribuable qui ne doit se préoccuper que de sa propre subsistance et de celle de sa femme. Je soutiens que l'Etat ne les traite pas l'un et l'autre de la même façon. Néanmoins, j'approuve entièrement ce qu'a dit le ministre. Le ministre l'a rectifié aujourd'hui; il a donné les précisions voulues, contrairement à l'honorable député d'York-Sunbury. A la page 2,044 du Hansard, on relève les paroles suivantes du ministre:

Je tiens à déclarer très catégoriquement qu'aucun régime d'impôt sur le revenu appliqué dans notre pays ou ailleurs n'a jamais prévu qu'on devrait subvenir aux besoins des enfants à même les exemptions d'impôt accordées.

Naturellement, la chose n'a jamais été prévue. C'est là, en soi, un argument péremptoire. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit actuellement. Ce qu'il importe de re-

marquer c'est que nous découragerons au pays l'élevage des familles nombreuses à moins que nous n'opérions un rajustement entre les impôts que doivent verser les familles qui n'ont pas d'enfants et celles qui en élèvent. Voilà toute la question, et je prie le ministre de l'examiner de ce seul point de vue. S'il existe un remède à la situation, lui et ses conseillers compétents sauront bien le découvrir, et ils pourront prélever ailleurs les sommes nécessaires pour compenser les pertes qui résulteraient de la diminution des impôts dans le cas d'une famille qui a quatre enfants, ce qui lui permettrait d'avoir un peu plus d'argent de reste qu'elle n'en a actuellement pour voir à la subsistance des enfants, une fois les impôts acquittés. A mon sens, c'est là le nœud de la question.

GRÈVES ET SALAIRES—RATIONNEMENT DU BEURRE
ET D'AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES—PRO-
POSITION D'AMENDEMENT DE M. ROY AU
SUJET DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. J.-SASSEVILLE ROY (Gaspé): Il arrive un moment dans la vie où il convient de faire le point. Il en est de même de toute entreprise importante, notamment de notre effort de guerre. D'après les propos tenus par la masse des citoyens, ouvriers, agriculteurs, auteurs de lettres aux journaux ou membres du Parlement, le mécontentement grandit au sein de la population du Canada. Il y a à cela plusieurs raisons. Sans vouloir les examiner toutes, j'aimerais à vous signaler quelques points que je trouve fort importants.

Ainsi, au début de la guerre, on a immobilisé les salaires à un très bas niveau, c'est-à-dire, au niveau de l'époque. Peu de temps après, il y eut des grèves et on releva l'échelle des salaires des grévistes. D'autres grèves étaient donc à prévoir; en effet, d'autres groupes d'ouvriers résolurent de prendre certaines dispositions pour obtenir une augmentation de salaires, ainsi que l'avaient obtenue ceux qui avaient fait la grève avant eux. Depuis lors, les grèves se sont multipliées, dont certaines très graves. Je n'en mentionnerai qu'une, la grève récente de l'industrie sidérurgique, l'une des plus préjudiciables à l'effort de guerre.

On nous dit que notre tâche la plus impérieuse est de gagner la guerre et que chacun doit donner le meilleur de lui-même pour assurer la victoire. Or, il me semble qu'en l'occurrence, nous avons subordonné la question de gagner la guerre à celle de soutenir le dollar. Voilà pourquoi les salaires ont été immobilisés à un niveau si bas et nous prei des mesures de nature à causer des grèves, dont il résulte des pertes de temps sérieuses pour l'industrie, alors qu'on pourrait donner un salaire plus équitable à des gens qui doi-